

# PETITION

## Pour le maintien des accompagnateurs sur les circuits VH et le respect du DOVH

le 05/02/2016

A l'attention de M. le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président,

Au cours des semaines passées, vous avez initié une expérimentation pour la conduite à un sur 3 circuits VH en montagne situés sur les agences routières Sundgau, Thur-Doller-Florival et de Colmar

Dans son éditorial publié sur le magasin Liaison N°24 de Janvier 2016, M. Alain GRAPPE, Président de la 3ème commission, indiquait que cette expérimentation, qui allait se généraliser dès l'hiver 2016/2017 sur l'ensemble des routes départementales, s'accompagnait de mesures de sécurité pour les agents amenés à conduire dorénavant seuls.

Etant affectés dans un centre routier concerné par un ou plusieurs circuits VH avec accompagnateur ou ayant été amenés à conduire un engin de service hivernal dans des conditions météorologiques dégradées, nous vous demandons de renoncer à leur suppression pour des raisons de sécurité (danger importants pour les chauffeurs et les usagers) et de dégradations des conditions de travail énumérées ci-dessous.

La suppression des accompagnateurs nous placera en position de travailleur isolé. Ce n'est pas un GPS qui pourra assurer notre sécurité ni un dispositif DATI qui aujourd'hui n'est pas efficient.

La suppression des accompagnateurs nous obligera à nous concentrer non plus seulement sur la conduite de notre ESH dans des conditions difficiles (routes sinueuses, pentues et glissantes, tempête de neige et visibilité quasi nulle..) mais également sur la surveillance d'autre poste de travail (manipulation de la lame, réglage de la saleuse et surveillance de son fonctionnement, utilisation de la radio ou du téléphone).

La suppression des accompagnateurs nous empêchera d'être en permanence vigilants vis-à-vis de l'environnement extérieur de l'ESH et notamment des autres usagers de la route.

La suppression des accompagnateurs ne nous permettra plus de monter les chaînes à neige sur nos engins lorsque nous en aurons besoin. Il en sera de même lorsqu'il faudra monter les lames lorsque celles-ci ont besoin d'être montées.

La suppression des accompagnateurs ne nous permettra plus de prendre une pause lors des opérations de rechargement en fondant ou en abrasifs de l'ESH.

La suppression des accompagnateurs ne nous permettra plus de permuter les postes de travail en cas de fatigue due à des temps de travail ou des amplitudes élevées.

La suppression des accompagnateurs ne nous permettra plus d'effectuer en toute sécurité des manœuvres ou de circuler entre des véhicules encombrant la chaussée.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous souhaitons le maintien des accompagnateurs sur les circuits VH.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signataires en annexe